



PRÉFET DE L'ESSONNE

**PRÉFECTURE**

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE  
ET DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

## Compte-rendu de la réunion de la Commission de Suivi de l'Ecosite de VERT-LE-GRAND

Le 11 avril 2019 à 14 heures 30 s'est déroulée à la Préfecture de l'Essonne, Salle Jean Moulin, sous la présidence de M. Benoît KAPLAN, Secrétaire Général de la préfecture, la Commission de Suivi de l'Ecosite de VERT-LE-GRAND.

Participaient à cette réunion :

**Collège « Administrations de l'État » :**

- M. Benoît KAPLAN, Secrétaire Général,
- M. Laurent OLIVÉ, Chef de l'Unité Départementale de la DRIEE,
- M. Vincent LOUBET, Directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui Territorial
- Mme Anne-Laure CHRISTIAEN, ARS

**Collège des « Exploitants d'Installations Classées » :**

- M. Alexis LABREURE, Société MEL,
- M. Olivier FAUZAN, Société SEMAVERT,
- M. Eddy DUMONT, Société SEMAVAL.

**Collège des « Salariés des Installations Classées » :**

- M. Valéry MARINIER, société MEL
- Mme Hélène VIDAL, société Biogénie

**Collège des « Associations et Riverains » :**

- M. Christian GUIN, Association ENE
- M. Jean-François POITVIN, Association ADEMO,
- M. Jean-Claude DOUILLARD, Association Qualité de Vie à Bondoufle et dans l'Essonne,
- M. Robert MARTIN, Association ALDEPE.

**Collège des « Élus des Collectivités Territoriales ou des Établissements Publics de Coopération Intercommunale concernés » :**

- Mme Sylvie GIBERT, Conseil départemental,
- M. Claude BOISRIVEAU, Commune de Lisses,
- M. Gilles LEPAGE, Communauté de Communes du Val d'Essonne.
- M. Maurice LEGOUGE, SIREDOM,

**Collège des « Personnalités Qualifiées » :**

- M. Philippe BARON, hydrogéologue.

**Experts :**

- M. Mathieu FERNANDEZ, UD DRIEE,
- M. Nadir CROS, Société SEMAVERT.

## Rappel de l'ordre du jour :

- I - Désignation des membres du bureau
- II - SEMARIV (Centre Intégré de Traitement de Déchets)
  - Bilan de fonctionnement (année 2018)
  - Actions de l'UD DRIEE en 2018
- III - SEMAVERT (Installations de stockage de déchets non dangereux)
  - Bilan de fonctionnement (années 2018)
  - Actions de l'UD DRIEE en 2018
- IV - Présentation des évolutions en cours et/ou à venir sur l'Écosite :
  - SEMAVAL
  - points divers

\*\*\*\*\*

## I. Désignation des membres du bureau

### **Benoît KAPLAN**

Dans la mesure où tous les membres ne sont pas présents, nous n'allons pas désigner le bureau en séance.

### **Vincent LOUBET**

Une consultation écrite interviendra à l'issue de la réunion. Pour rappel, quatre collègues (associations et riverains, administration, exploitants, élus) constituent le bureau.

*La désignation est reportée.*

## II. SEMARIV (Centre Intégré de Traitement de Déchets)

- Bilan de fonctionnement (année 2018)

### **Eddy DUMONT**

*DG SEMAVAL/SEMARIV*

Parmi les faits marquants de l'année 2018, des arrêts techniques sont intervenus en avril, parallèlement à la réception des nouveaux tonnages liés à l'intégration de nouvelles communes dans le périmètre du SIREDOM. Nous avons également eu la chance de renouveler nos certifications (ISO : 14 001, 9001, 50 001 et OHSAS 18001).

En mai, les travaux de mise en place de la deuxième turbine pour le projet de cogénération chaleur et électricité ont débuté. Par ailleurs, suite à l'abandon de la consultation de la nouvelle DSP (délégation de service public) un avenant a été signé entre le SIREDOM et SEMARDEL afin de prolonger la DSP en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019. Une nouvelle consultation a été lancée en novembre 2018.

L'inspection annuelle de la DRIEE s'est quant à elle déroulée en juin. S'agissant des résultats de sécurité, les taux de fréquence et de gravité étaient de 0 en fin d'année : nous en sommes aujourd'hui à 680 jours sans accident du travail, ce dont il convient de se féliciter.

En termes de tonnages, une progression est observée sur les ordures ménagères avec un volume de 225 748 tonnes incinérées en 2018. 9 667 tonnes ont été détournées vers SEMAVERT (l'ISDND) pendant les arrêts techniques et 15 785 tonnes vers l'extérieur. La production de mâchefers a atteint 35 533 tonnes, tandis que les tonnages de collecte sélective ont connu une hausse.

Sur le plan de la valorisation énergétique, 123 948 MWh ont été produits et 102 492 MWh vendus. Le taux de performance s'est établi à 82 % et le taux de disponibilité à 98,2 %, indicateurs essentiels à nos yeux.

D'un point de vue environnemental, les résultats du contrôle continu sur le HCl (acide chlorhydrique) et le monoxyde de carbone ne laissent apparaître aucun résultat alarmant, constat également valable sur le dioxyde de soufre, l'oxyde d'azote, l'acide fluorhydrique et les poussières.

Pour ce qui est des heures de dépassement, leur nombre est resté dans le respect des limites fixées par l'arrêté préfectoral. Nous avons également comptabilisé 10 déclenchements sur les produits ionisants : 7 sources ont été traitées et 3 restent stockées, en attente d'enlèvement par l'ANDRA.

3 lots de mâchefers ont été valorisés en catégorie V1 (usage en sous-couche routière), 9 lots en V2 (usage de type remblai).

J'en viens à l'analyse environnementale réalisée au moyen de 4 piézomètres : aucun constat majeur de dépassement n'est à relever. Les contrôles réalisés par les laboratoires APAVE et LECES sur les rejets gazeux ont conclu que tous les paramètres mesurés étaient en conformité avec les valeurs limites réglementaires .

De surcroît, un suivi de l'impact sur des végétaux de référence (des choux) a été assuré par le laboratoire Micropolluants Technologie, ne révélant pas d'écart. 7 jauges Owen complètent ce dispositif, les résultats étant d'un niveau inférieur aux seuils autorisés.

**Christian GUIN**

*ENE*

Certains pics sont présents, mais l'événement peut être indépendant de votre structure.

**Eddy DUMONT**

Les jauges sont effectivement éloignées de notre site et pas forcément représentatives de notre impact. Il faudra envisager leur repositionnement.

**Claude BOISRIVEAU**

*Maire de Lisses*

Quel est le seuil limite pour le chrome ?

**Eddy DUMONT**

Il n'existe pas de valeur de référence pour le chrome.

**Laurent OLIVÉ**

*DRIEE*

En l'absence de référentiel national, des seuils internationaux sont recherchés et utilisés. La surveillance est en tout cas pertinente.

**Eddy DUMONT**

Une analyse des lichens est également effectuée : comme l'année précédente, aucun élément significatif n'est à relever. L'analyste a évoqué le rôle des travaux et de la circulation routière dans le secteur. Une stabilité d'ensemble est à relever sur les dernières années.

J'en viens aux perspectives 2019-2020 : le renouvellement de la DSP fera partie des chantiers à conduire, ainsi qu'une demande d'extension de la capacité des tonnages déposée auprès de la DRIEE. Enfin, le déploiement de la culture sécurité se poursuivra en interne.

**Christian GUIN**

Vous avez parlé d'une performance énergétique de 82 % : comment calculez-vous ce taux ?

**Eddy DUMONT**

En soustrayant de l'énergie produite, l'énergie consommée et l'énergie achetée et en ramenant l'ensemble à un tonnage. Une valeur nationale revue tous les ans est utilisée pour le pouvoir calorifique.

**Jean-Claude DOUILLARD**

*Qualité de vie*

J'avais trois questions :

- pouvez-vous préciser le calendrier prévu autour de la DSP ?

- sur le bilan de tonnages, le total des volumes (environ 260 000 tonnes) appelle des précisions par rapport à une autorisation fixée à 220 000 tonnes. Par ailleurs, comment procédez-vous pour les 15 000 tonnes détournées vers l'extérieur ? Quelles sont les filières d'élimination de ces déchets ?

Enfin, vous avez mentionné 35 000 tonnes de mâchefers et 6 000 tonnes de cendres. Quel est le nombre de véhicules entrant sur le site de Vert-le-Grand, en distinguant les poids lourds et les véhicules légers ? La circulation est dense dans le secteur et ne diminuera pas du fait du développement des installations à Bondoufle et de la proximité de la zone de la Croix-Blanche.

**Eddy DUMONT**

Sur la DSP, la première audition aura lieu demain, pour aboutir à un choix en septembre en vue des 15 prochaines années.

Concernant les tonnages, l'AP mentionne une limite de 220 000 tonnes incinérées et non pas de tonnes entrantes. Lorsque nous détournons des volumes, c'est en raison d'une saturation de l'outil : nous nous tournons alors vers d'autres opérateurs afin de retenir la meilleure équation économique et d'assurer le meilleur service possible.

S'agissant des mâchefers, le flux est essentiellement destiné aux travaux d'aménagements internes. 3 camions de refiom et 1 de cendres quittent le site chaque semaine. Depuis janvier 2019, nous avons stoppé les transferts transfrontaliers à destination de l'Allemagne pour travailler uniquement avec la société Séché, dans la Mayenne.

Je ne dispose pas, en revanche, du nombre de camions.

#### **Nadir CROS**

SEMARDEL

A priori, un millier de véhicules circuleraient chaque jour, dont 600 à 700 destinés aux installations de SEMARDEL. Ce flux participe aux difficultés de circulation à proximité de l'écosite, mais n'en est pas la cause essentielle, les véhicules légers étant prépondérants.

#### **Eddy DUMONT**

J'ajoute que les tonnages détournés ont été traités en partenariat avec des sites à Gien, Pithiviers et Chartres.

#### **Jean-François POITVIN**

ADEMO

En comparant les incinérations 2017 et 2018, une progression de 4 000 tonnes est constatée, avec une augmentation similaire pour les mâchefers.

#### **Eddy DUMONT**

Un effet stock a joué un rôle.

#### **Claude BOISRIVEAU**

Il faudrait faire figurer les données relatives aux stocks.

### - Les actions de l'UD DRIEE en 2018

#### **Mathieu FERNANDEZ**

La DRIEE a mené une inspection le 14 juin 2018, avec une attention particulière portée au centre de tri. Deux non-conformités ont été relevées, dont un bordereau incomplet et un défaut d'adresse de certains transporteurs sur le registre des déchets. L'exploitant a apporté des réponses depuis lors.

Le 20 mars dernier, nous avons organisé une nouvelle visite, les suites données sont en cours de rédaction.

## **III. SEMAVERT (Installations de stockage de déchets non dangereux – ISDND)**

### - Bilan de fonctionnement (année 2018)

#### **Olivier FAUZAN**

DG SEMAVERT

Je rappelle que l'ISDND existe depuis maintenant 50 ans et se compose de plusieurs unités, dont une installée en 2018 et dédiée à la production de biométhane.

Parmi les faits marquants, je citerai la mise en service des alvéoles 3 et 4 du casier D, suivie, en février, de la fin des travaux de pose de la membrane étanche de couverture finale du casier C, puis, en mars, de l'extension du casier recevant les déchets amiantés. Le renouvellement des certifications est intervenu en avril, suivi du démarrage des travaux de couverture du casier A et de la zone 3 du site de Cimetière aux Chevaux en juin. L'inspection de la DRIEE s'est déroulée le 28 novembre et a porté sur les critères d'acceptation des déchets entrants. Je souhaite d'ailleurs remercier les services de la DRIEE, qui ont accompagné avec rigueur et diligence l'instruction des dossiers. Si quelques tensions ont pu émerger au niveau de l'exploitation, aucune fermeture n'a dû être décidée.

J'ajoute, à propos de la plateforme de valorisation du biogaz, que les premiers mètres cubes de biométhane ont pu être injectés dans le réseau GRDF en août. Dans le prolongement de l'inauguration, une zone d'observation pédagogique a d'ailleurs été créée, ouvrant le site vers l'extérieur et l'incitant à maintenir un niveau de propreté irréprochable.

L'année 2018 a enregistré un retrait des tonnages reçus (306 601 tonnes (déchets ultimes) et 43 749 tonnes (déchets au sens de l'article L541-25-1 du Code de l'environnement)), soit un total de 350 351 tonnes contre 372 000 l'année précédente.

Le tonnage des déchets amiantés reste relativement modeste (2 257 tonnes pour une autorisation de 4 000 tonnes), tout comme celui du plâtre, ce qui montre que des efforts restent nécessaires sur le tri au niveau des chantiers.

Concernant les lixiviats, la capacité de traitement a progressé de 50 %, ce qui explique une progression conséquente de 26 077 à 35 795 m<sup>3</sup>. La nouvelle installation a également permis de produire 8 396 m<sup>3</sup> de condensats.

En matière de valorisation énergétique, le recul de la production de biogaz résulte de la décroissance des casiers anciens, dans l'attente du démarrage en méthanogénèse des casiers du Mont-Mâle. En outre, la valorisation du biogaz capté a progressé de 95,3 % à 97,9 %.

L'augmentation de la production d'énergie électrique à hauteur de 40,5 % est à relever, parallèlement à la hausse de la production d'énergie thermique de 44,2 %.

J'en viens au bilan environnemental : l'analyse des rejets atmosphériques a laissé apparaître des résultats conformes aux seuils réglementaires, pour les torchères comme pour les moteurs. Les ruches installées sur le site, excellents indicateurs de biodiversité, ont permis de constater qu'aucune trace de polluants n'était présente.

Extrêmement vigilants par rapport aux nuisances olfactives, nous avons mis en place un réseau de nez permettant de déclencher des alertes, au nombre de 93. 49 d'entre elles provenaient de la ferme de Braseux située à 50 mètres à vol d'oiseau de la plateforme de compostage, principale source des nuisances. L'année a été marquée par de forts vents du Nord, ce qui a généré des nuisances inhabituelles. Des contacts réguliers se poursuivent avec les propriétaires.

Au niveau de l'eau, nous avons dû pomper de l'eau pour créer la barrière de sécurité passive dans le contexte d'une année 2018 particulièrement sèche. L'arrosage des pistes a également été amélioré, d'où une augmentation assez importante de l'utilisation de l'eau de forage, dans les limites autorisées.

Les eaux de ruissellement sont collectées dans 5 bassins totalisant un volume de 17 500 m<sup>3</sup> (bassins EP1 à EP5). Un dépassement a été observé sur l'EP2 au deuxième semestre, d'où un retraitement. Les autres résultats d'analyses respectaient la totalité des seuils de rejet.

Entre l'amont et l'aval de l'écosite, les piézomètres ont permis de constater l'absence d'impact sur les eaux souterraines.

Pour ce qui concerne les perspectives 2019, les chantiers sont nombreux, incluant la fin des travaux d'aménagement des casiers F1 et F2, la finalisation de la couverture sur le site de Cimetière aux Chevaux, la réalisation d'un vaste programme de plantations, le déplacement des ponts à bascule, l'agrandissement des bassins à lixiviats, la création d'une nouvelle zone vie, la sécurisation du piézomètre PZ48 et le remplacement d'un équipement endommagé, ainsi que la mise en service d'une unité de traitement des eaux de forage.

#### **Jean-Claude DOUILLARD**

Vous avez indiqué avoir consommé davantage d'eau de nappe : une autorisation est-elle fixée ? Quel est l'état de la nappe phréatique utilisée ?

Le dispositif de piézomètres semble avoir changé considérablement par rapport aux années précédentes : la présentation des variations correspondantes serait utile. Quelques résultats – relatifs à l'azote notamment – peuvent paraître surprenants.

#### **Nadir CROS**

Sur le pompage et les consommations d'eau, la limite est fixée à 10 000 m<sup>3</sup> par an et l'utilisation reste modérée. Nous travaillons d'ailleurs à la réalisation de puits complémentaires afin de mieux répartir la sollicitation de la nappe. L'été a été, comme le rappelait M. Fauzan, fort sec.

S'agissant du réseau de piézomètres, qui a effectivement évolué, le contexte hydrogéologique d'ensemble avait été présenté lors d'une précédente réunion. L'absence d'impact majeur des installations de l'écosite sur les eaux entre l'amont et l'aval mérite d'être rappelée, même si des écarts peuvent être constatés ponctuellement : il reste difficile de les rattacher à une activité précise. Compte tenu de la disposition de l'ensemble, nous avons en quelque sorte de la chance puisque les impacts sont localisés sous le site et la colline de Montaubert.

#### **Christian GUIN**

Le document mentionne 89 000 tonnes de déchets non ultimes sur un total d'environ 306 000 tonnes, ce qui n'est pas négligeable. Qu'en faites-vous ?

#### **Olivier FAUZAN**

Vous parlez des refus de tri, qui correspondent aux apports du centre de tri SEMAVAL et à des déchets qui ne peuvent pas être valorisés. Les tonnages concernés sont stockés.

#### **Laurent OLIVÉ**

Il s'agit de déchets refusés ailleurs et qui arrivent par défaut en enfouissement.

#### **Claude BOISRIVEAU**

Les odeurs arrivent jusqu'au centre de la commune de Lisses, les appels téléphoniques s'étant multipliés à ce sujet en 2018.

#### **Olivier FAUZAN**

J'avais la trace de 5 appels.

#### **Claude BOISRIVEAU**

22 appels ont été comptabilisés pour la commune de Lisses. Il faudrait identifier des solutions.

#### **Olivier FAUZAN**

Celles-ci sont connues : il faudrait éviter la collecte en porte-à-porte et encourager la collecte en déchetterie. La collecte des végétaux en porte-à-porte, non seulement accidentogène, est effectuée tous les 15 jours, ce qui fait que nous

récupérons des déchets en putréfaction, alors que la déchetterie présente l'avantage d'une rotation plus rapprochée et donc de disposer de stocks plus frais. Ce sujet est au centre de nos préoccupations, ce qui nous a conduits à détourner 13 000 tonnes afin de limiter les nuisances olfactives.

De plus, les odeurs proviennent également des tas de composts : les ventes ont progressé nettement cette année, ce qui permet de limiter les odeurs en vidant la plateforme.

En matière de déchets verts, les solutions sont limitées SEMARDEL y laissant chaque année 300 k€ de résultat négatif. À la limite, il pourrait être envisagé de fermer l'accès aux végétaux, mais une telle solution serait regrettable. Des progrès restent à accomplir, en s'assurant d'une évacuation régulière et en recourant à des détournements si besoin est.

#### **Claude BOISRIVEAU**

Une demande a été faite auprès des déchetteries locales, les jardins et haies étant nombreuses à Lisses : inciter les particuliers à se rendre à la déchetterie ajouterait à la congestion automobile. Les odeurs seront sans doute inévitables du fait de la stagnation dans les bacs.

#### **Jean-Claude DOUILLARD**

Le problème semble difficile à régler, tous les citoyens ne pouvant transporter les volumes de déchets verts à la déchetterie. La putréfaction risquerait de plus d'être uniquement déplacée vers la benne.

#### **Olivier FAUZAN**

Cela permettrait au contraire de gagner du temps. De surcroît, mélanger les déchets azotés avec d'autres déchets dans une benne limiterait les nuisances olfactives.

#### **Jean-Claude DOUILLARD**

Le ramassage est moins fréquent dans certaines communes. Peut-être pourriez-vous inciter les communes à augmenter le rythme ? Il est vrai que des coûts supplémentaires en résulteraient.

#### **Olivier FAUZAN**

Nous avons pu atteindre un délai d'un mois de collecte lorsque des jours fériés étaient présents. L'activité de traitement des déchets végétaux est en effet onéreuse.

## - Les actions de l'UD DRIEE en 2018

#### **Mathieu FERNANDEZ**

Nous nous sommes rendus à cinq reprises sur le site pour des inspections de casiers. Un dossier technique nous est transmis préalablement à l'ouverture de chaque casier, des barrières passives et actives étant présentes. L'inspection vérifie la bonne réalisation des opérations et l'installation des dispositifs de récupération des lixiviats et des biogaz au fond de chaque casier.

Au niveau de SEMAVERT, un contrôle inopiné a porté sur la gestion des eaux : suite à la constatation d'un écart, des réponses ont été apportées par l'exploitant. Un nouveau contrôle interviendra en 2019 pour vérifier l'adéquation des mesures correctives adoptées.

Ensuite, deux non-conformités ont été relevées sur la traçabilité des déchets entrants et la meilleure justification du bien-fondé de l'enfouissement du déchet : celui-ci doit être une solution ultime par rapport aux capacités techniques et économiques. Un nouveau type d'inspection sera déployé en 2019 et concernera les producteurs de déchets, de manière à s'assurer qu'ils respectent la réglementation.

## **IV. Présentation des évolutions en cours et/ou à venir sur l'Écosite :**

### - SEMAVAL (présentation de l'exploitant, point de l'inspection)

#### **Eddy DUMONT**

#### **DG SEMARIV/SEMAVAL**

SEMAVAL, centre de tri de SEMARDEL dédié aux encombrants et au tout-venant issu des déchetteries, se situe immédiatement après SEMARIV.

Parmi les faits marquants, peuvent être cités :

- de février à mai, le déploiement d'actions de sécurité, dont la sécurisation des locaux au moyen de la mise en place d'un accès par badge ;

- le redimensionnement du dépoussiéreur, le dispositif initial ne s'étant pas avéré suffisant ;

- la réception du réseau de sprinklage ;

- en juin, le lancement d'une campagne de sensibilisation à la culture sécurité auprès du personnel avec l'appui de la société Dupont de Nemours ;

- le renouvellement des certifications (ISO : 14 001, 9001, 50001 et OHSAS 18001).

Suite à l'inspection DRIEE, les registres et coordonnées ont été mis à jour.

Le 9 septembre, nous avons validé la procédure d'urgence applicable en cas de départ de feu ; le 12, un dégagement de fumée et un démarrage de feu au niveau de la presse à balles ont donné lieu à une intervention rapide au moyen d'un RIA, mettant fin à l'incident. Le 8 octobre, une certification a donné lieu à la mise en place d'une politique anti-corruption, la démarche s'étant accompagnée de la mise à jour des consignes de stockage, de manipulation et d'utilisation des produits chimiques.

Pour en venir au bilan des tonnages, 183 324 tonnes entrantes ont été comptabilisées, dont 48 220 tonnes d'encombrants et 87 902 tonnes « autres DAE » issues d'industries et du BTP.

Concernant les flux sortants, la valorisation matière a atteint quasiment 43 000 tonnes. En valorisation énergétique, 8 310 tonnes de combustible solide de récupération (CSR) ont été produites, ainsi que 9 626 tonnes de bois. 26 517 tonnes de CSR n'ont malheureusement pas pu être vendues.

Sur l'activité plus spécifique DEEE, nous travaillons en massification pour les deux éco-organismes Ecologic et Ecosystèmes, le premier ayant passé un contrat avec le SIREDOM. 10 854 tonnes, dont 1 493 tonnes d'écrans, ont été traitées au total.

Par ailleurs, 2 785 tonnes de bois ont pu être expédiées.

### Bilan environnemental

La jauge 4 est relativement éloignée et peu représentative. Sur la jauge 2, un dépassement a été constaté : néanmoins, après analyse complémentaire et compte tenu des activités de terrassement, les poussières ont été différenciées : les poussières organiques ressortent à 233 mg/m<sup>2</sup>/jour (en deçà du seuil donc) et les poussières minérales à 120 mg/m<sup>2</sup>/jour, ces dernières étant sans doute liées au terrassement.

Dans le domaine de l'eau, un dépassement a été identifié sur le paramètre DCO, les résultats de la contre-analyse n'étant pas encore disponibles.

En matière de gestion, quelques déchets interdits ont été isolés puis évacués en filière agréée. L'absence de plaintes pour nuisances sonores est à mentionner.

Pour ce qui est de la prévention des risques, deux incidents mineurs se sont produits durant l'année 2018, dont le départ de feu déjà cité du côté de la presse à balles et un dégagement de fumée à l'intérieur des tambours de la zone CSR : les salariés, formés, sont intervenus avec succès. De plus, les installations électriques ont été vérifiées, donnant lieu à l'obtention des certificats Q18 et Q19. Le risque foudre a quant à lui été évalué par la société ALTELEC, un impact s'étant produit en juin 2018.

Enfin, suite au déclenchement du portique le 15 février 2017, la source isolée par AMALIS et caractérisée par MSIS a été enlevée par l'ANDRA le 21 février 2018.

### Perspectives 2019

Nous prévoyons :

- la reconduction du contrat Ecosystèmes ;
- la reconduction du contrat Ecologic pour une durée de 3 ans ;
- la poursuite de la formation et de l'accompagnement de nos collaborateurs ;
- la mise en place d'un suivi mensuel de la qualité de vie au travail ;
- l'augmentation du taux de valorisation afin de réduire la part d'enfouissement ;
- la mise en exploitation d'un forage pour alimenter la brumisation sur les quais et limiter les poussières.

Une réflexion plus générale porte sur la diversification de l'activité. Je vous remercie.

### **Philippe BARON** **Hydrogéologue**

Le forage sera-t-il déployé à partir de la première nappe phréatique ou de celle de Champigny ?

### **Nadir CROS**

Nous ne raisonnons jamais par rapport à Champigny, réservoir d'eau potable régional qui nous est interdit. Nous n'évoquons que la nappe superficielle.

### **Christian GUIN**

Vous avez mentionné deux départs de fumée. Quelles en étaient les causes ?

**Eddy DUMONT**

Sur la partie CSR, un échauffement mécanique était en cause. Au niveau de la presse à balles, un déchet interdit se situait dans le gisement. Dans les deux cas, nous pouvons parler d'épiphénomènes par rapport à des événements précédents et nous conservons le contrôle.

- Les actions de l'UD DRIEE sur ce site

**Mathieu FERNANDEZ**

L'inspection se rend au moins une fois sur le site de SEMAVAL, la thématique des déchets reçus ayant été abordée. Trois non-conformités avaient été relevées à propos :

- du dépassement des quantités stockées autorisées au titre des DEEE ;
- de la complétude du registre des déchets sortants ;
- des conditions de stockage des bois palettes.

L'exploitant a apporté des éléments, qui seront revus lors de la prochaine visite.

**Nadir CROS**

Nous attendons l'inspection.

**Mathieu FERNANDEZ**

Celle-ci est planifiée en juin.

- Points divers

*Aucune question diverse n'est abordée en séance.*

**Benoît KAPLAN**

Merci à l'engagement de tous dans le suivi de ce dossier.

*La séance est levée à 16 heures 10.*